

## AXA Pension 2030 - 2032 I EUR

### Chiffres clés (EUR)\*

Performances cumulées du fonds (%)					Valeur liquidative
YTD	1 an	3 ans	10 ans	Création	Cap.
-9.83	-6.39	+9.86	+75.77	+65.49	165.49
Performances annualisées du fonds (%)					Actif net du fonds (M)
3 ans	5 ans	10 ans	Création	EUR	
+3.18	+2.08	+5.80	+4.52	85.94	

### Indice de référence

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

### Profil du portefeuille

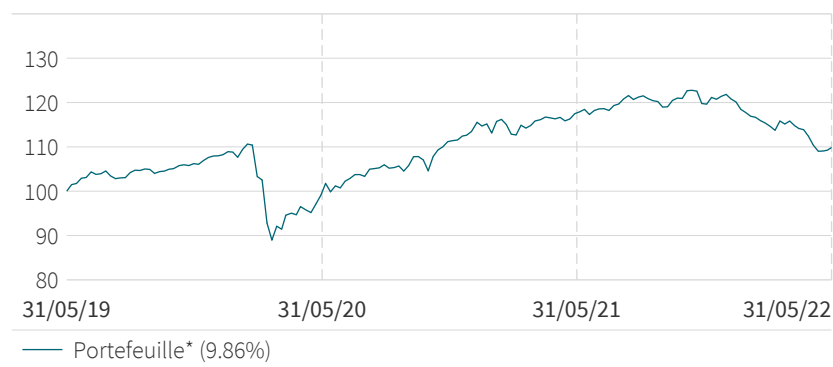
Notation ESG



% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 64.9% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

## Performance et risque

### Evolution de la performance (EUR)



Les données sont rebasées à 100 par AXA IM à la date de début du graphique.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

### Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	5.90	9.58	8.38	8.21
Ratio de Sharpe	-0.81	0.49	0.43	0.69

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 07/01/2011

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/05/21 31/05/22	31/05/20 31/05/21	31/05/19 31/05/20	31/05/18 31/05/19	31/05/17 31/05/18	Création
Portefeuille*	-1.72	-5.07	-8.26	-9.83	9.86	10.87	-6.39	18.50	-0.97	-1.42	2.37	65.49

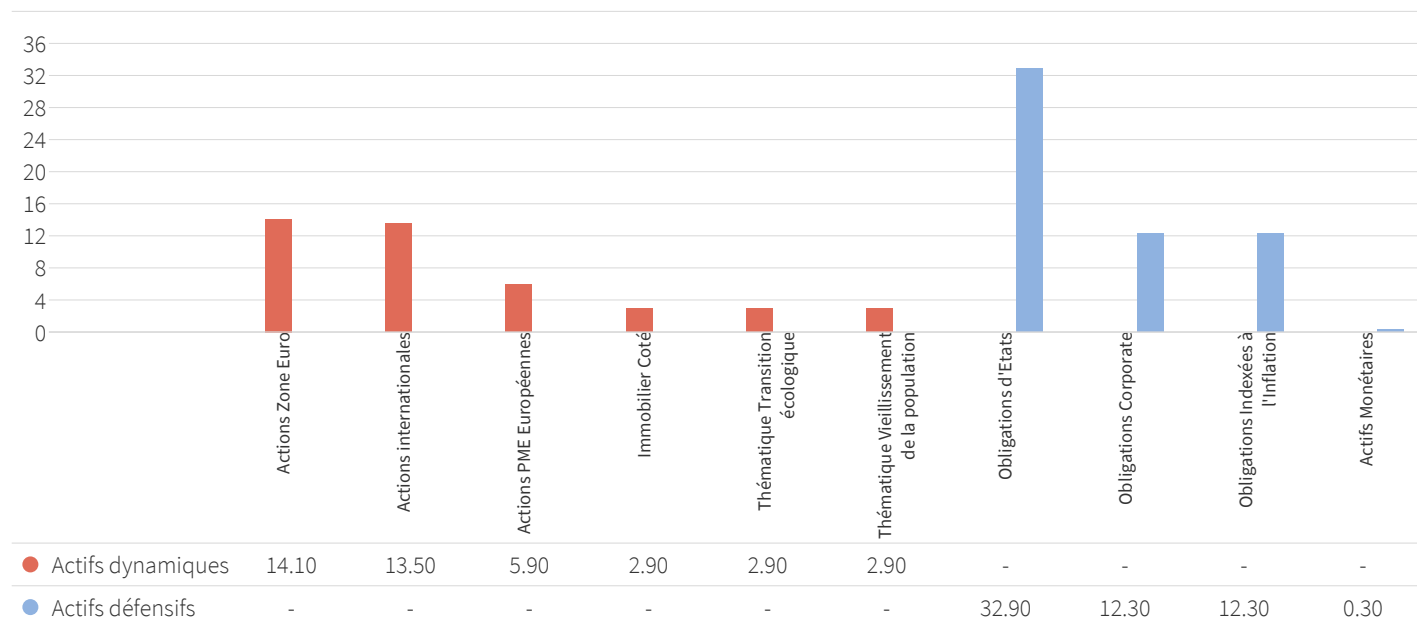
## Performance calendaire annuelle (%)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille*	7.38	5.67	14.17	-7.68	8.47	4.68	4.19	7.94	13.55	14.78

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Analyse du portefeuille

### Allocation stratégique issue de la grille de désensibilisation (%)



\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 07/01/2011

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Composition du portefeuille (%)

Classe d'actif	Total	Nom du titre	Poids
Actions zone euro	13.81	AXA WF Framlington Sustainable Eurozone	7.77
		EURO ST50 06/22 VGM2 Expo	2.91
		EUR ST BA 06/22 CAM2 Expo	2.01
		CAC40 ID 06/22 CFM2 Expo	1.13
Actions internationales	13.95	S+P5 EM F 06/22 ESM2 Expo	5.16
		DJIA MINI 06/22 DMM2 Expo	3.40
		AXA WF Global Factors - Sustainable Equity	1.27
		AXA WF Framlington Europe Opportunities	0.96
		TOP IND F 06/22 TPM2 Expo	0.81
		AMUNDI MSCI EUROPE UCITS ETF	0.80
		SP 60 I F 06/22 PTM2 Expo	0.65
		FTSE 100 06/22 Z M2 Expo	0.52
		AXA Rosenberg Pacific Ex-Japan Equity Alpha Fund	0.39
Actions petites capitalisations	5.61	AWF Framlington Europe Ex UK Microcaps	5.61
Actions pays émergents	1.27	Xtrackers MSCI Emerging Markets Swap UCITS ETF	1.27
Actions immobilier coté	3.10	AXA WF Framlington Europe Real Estate Securities	1.61
		Amundi Index FTSE EPRA NAREIT Global UCITS ETF	1.49
Infrastructure	0.43	Xtrackers S&P Global Infrastructure Swap UCITS ETF	0.43
Obligations haut rendement	1.50	AXA IM FIIS US Short Duration High Yield	1.50
Actions thème Transition écologique	2.08	iShares Global Clean Energy UCITS ETF	1.24
		iShares Global Water UCITS ETF	0.68
		AXA WF ACT Clean Economy	0.16
Actions thème vieillissement de la population	2.83	Xtrackers MSCI Euro HealthCare ESG ETF	1.69
		iShares Ageing Population UCITS ETF	1.14
<b>Actifs dynamiques</b>	<b>44.59</b>		
Obligations d'Etats	42.25	AXA WF Euro Government Bonds	14.66
		Epsilon Fund - Euro Bond	14.40
		GER E B F 06/22 RXM2 Expo	7.23
		2YR US NO 09/22 TUU2 Expo	5.96
Obligations privées	16.57	AXA WF Euro Sustainable Credit	6.97
		AXA WF Euro Credit Plus	4.14
		Lyxor ESG Euro Corporate Bond DR UCITS ETF	2.14
		AXA WF Euro Credit Short Duration	1.52
		Eurizon Fund - Bond Corporate EUR Short Term	0.95
		AXA IM Euro Cash Equivalent	0.85
Obligations indexées sur l'inflation	16.14	AXA World Funds - Euro Inflation Bonds	10.24
		Lyxor Core Euro Government Inflation-Linked Bond	3.88
		AXA WF Global Inflation Bonds Redex	2.03
Monétaire	-19.55		
<b>Actifs défensifs</b>	<b>55.41</b>		

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Informations supplémentaires

### Administration: I EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Diversifié
Date de la 1ère Valeur Liquidative	07/01/2011
Devise du fonds	EUR
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	FR0010928465
Droits d'entrée maximum	4.5%
Frais estimés courants	1.10%
Frais de gestion financière	0.65%
Frais de gestion maximum	2%
Commission de performance	Aucune
Souscription Initiale min.	1 000 000 EUR
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA IM Paris
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SCA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

### Objectifs du fonds

A l'échéance 2030, sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la décision des organes de direction compétents de la SICAV, le Compartiment sera fusionné avec le Compartiment AXA PENSION-ZEN.

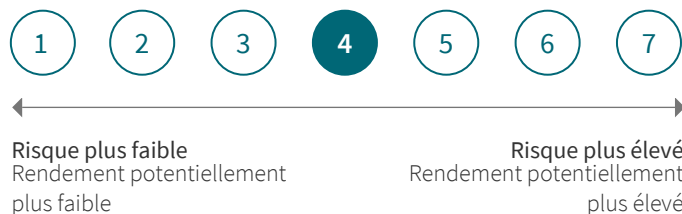
L'objectif du Compartiment est de réaliser une allocation stratégique et flexible entre différentes classes d'actifs en investissant sur les marchés financiers internationaux et en tenant compte de l'horizon de placement recommandé (à échéance 2030). A mesure que l'horizon se rapproche, l'exposition aux actions diminue et l'exposition aux produits de taux augmente. La politique de gestion est dynamique et discrétionnaire et repose sur la sélection d'instruments financiers de tout secteur d'activité, de toute zone géographique et de toute

capitalisation, l'utilisation de produits dérivés et la sélection de parts ou actions d'OPC.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2030.

### Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.  
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

#### Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

### Risque additionnel

**Risque de contrepartie :** risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

**Risque de crédit :** risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés:** certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

## Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion entre les actions I et R doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 10H30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Minimum de souscription initiale : 1 000 000 Euros

## Comment investir

### Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

## Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation exclusive. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement. Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

## Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue des dites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos

connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques, les frais d'investissement et les commissions liés à l'achat d'un des produits et risques mentionnés. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. Nous vous invitons à vérifier avec la société de gestion ou directement sur son site Internet (<https://www.axa-im.com/en/registration-map>) la liste des pays de commercialisation du fonds.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

